



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement du 16/06/2022

**Membres présents** : voir feuille d'émargement

**Membres invités** : voir feuille d'émargement

Le secrétariat est assuré par Carole Lux, représentant l'administration et le secrétariat adjoint par M. Cordesse, parent d'élève.

Le quorum étant atteint avec 21 membres avec voix délibératives, la séance est ouverte à 17h.

La proviseure remercie les membres élus et invités d'être présents ou en distanciel à ce conseil d'établissement.

### **1.Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 14 03 2022 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 16 juin 2022 :**

La proviseure soumet à l'approbation le procès-verbal du 14 03 2022.

#### **Vote : pour à l'unanimité**

La proviseure soumet à l'approbation l'ordre du jour de ce conseil d'établissement avec les questions diverses :

- 1.Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 14 mars 2022 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 16 juin 2022
- 2.Compte rendu des conseils d'école et du conseil pédagogique
- 3.Préparation de Rentrée 2022
- 4.Actualisation du règlement intérieur
- 5.Liste des conventions 2022-2023
- 6.Actualisation de la convention de travail
- 7.Budget rectificatif n°1
- 8.Questions diverses des enseignants du second degré (3) et des parents d'élèves APE (4) et AIPL (1).

#### **Vote : pour à l'unanimité**

### **2. Compte rendu des conseils d'école et du conseil pédagogique**

Le conseil d'école d'Amsterdam du 09 06 22 : La directrice de l'école présente les points :

Bilan des activités périscolaires réalisé par les représentantes de l'Alliance Française et du Fundam. Présentation du planning des activités de l'année 22-23 et début des inscriptions le 7 juin.

Présentation des différentes actions du projet d'établissement, culturelles, citoyennes, sportives, liées aux sciences ou au développement durable. La liaison est bonne entre les différents partenaires, le travail est fructueux.

Liaison CM2/6<sup>ème</sup> avec l'IFS.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Accueil des PS : afin de préparer au mieux les PS, les familles seront accueillies le vendredi 17 juin à 15h30 pour une visite des classes et une rencontre avec l'équipe pédagogique.  
Effectifs et structure : au regard des effectifs pour la rentrée 2022, la fermeture d'une classe est annoncée, l'école passant à une structure à 8 classes. Changement de l'équipe avec 4 départs (2 PE, 1 enseignant de langue et 1 ASEM).

| Rentrée 2017 | Rentrée 2018 | Rentrée 2019 | Rentrée 2020 | Rentrée 2021 | Prévisions rentrée 2022 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|
| 230          | 224          | 237          | 233          | 200          | 193                     |
| 9 classes    | 9 classes    | 9 classes    | 9 classes    | 9 classes    | 8 classes               |
| 25.6 é/c     | 24.9 é/c     | 26.3 é/c     | 25.9 é/c     | 22.2 é/c     | 24.1 é/c                |

Point sur les travaux de rénovation de l'été 2022 : travaux sur les huisseries entrepris par la municipalité durant l'été 2021, ils seront terminés durant l'été 2022 par le remplacement des fenêtres de la façade intérieure et extérieure (rue Henrick de Keijserstraat).

Question : combien d'élèves du CM2 d'Amsterdam poursuivent ensuite à l'IFS leur scolarité ?

Sur 16 élèves, 14 vont être inscrits à l'IFS. Les élèves de l'école sont prioritaires pour être inscrits au regard de la continuité pédagogique sur Amsterdam.

Le conseil d'école de la Haye du 14 06 22 : le directeur de l'école présente les points suivants :

Présentation du bilan des actions de l'école.

Présentation du bilan des partenaires pour les activités extrascolaires.

Présentation des travaux prévus cet été afin de réaliser l'entrée unique pour les élèves de l'école primaire : création d'un sas, d'une pergola, d'une porte d'entrée à l'arrière du Branding, relocalisation des bureaux de la direction et du secrétariat primaire. Rappel que l'entrée unique répond à la fois à une problématique de voisinage sur Kerklaan et à une recommandation de l'Aefe (argument sécuritaire : important de ne pas multiplier les points d'entrées).

Les modalités d'entrées et de sorties qui seront en place en septembre sont présentées aux membres du conseil.

Effectifs et structure de rentrée :

| Rentrée 2017 | Rentrée 2018 | Rentrée 2019 | Rentrée 2020 | Rentrée 2021 | Prévisions rentrée 2022 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|
| 463 élèves   | 504 élèves   | 488 élèves   | 443 élèves   | 424 élèves   | 398 élèves              |
| 18 classes   | 20 classes   | 20 classes   | 19 classes   | 19 classes   | 19 classes              |
| 25,8 é/c     | 25,2 é/c     | 24,4 é/c     | 23,3 é/c     | 22,3 é/c     | 21 é/c                  |

Malgré la baisse des effectifs qui se profile à la rentrée 2022, l'établissement a pris la décision de ne pas fermer de classe à la prochaine rentrée en primaire à La Haye. Au regard des prévisions de rentrée 2023, la situation pourra bien évidemment être réévaluée de ce point de vue.



Le conseil pédagogique du 13 06 22 : Les points essentiels abordés :

Préparation de rentrée sur les besoins pédagogiques.

Constat des inscrits est supérieur à la prévision qui était prudente. Moins de départs et arrivée de nouveaux élèves.

Création d'une classe supplémentaire en seconde. Cylindrage à trois classes par niveau soit 21 classes.

| Niveaux          | Constat rentrée 2021 | Inscriptions à la date du 24/5/22 | Nbre classes | E/D  |
|------------------|----------------------|-----------------------------------|--------------|------|
| 6 <sup>ème</sup> | 65                   | 66                                | 3            | 22   |
| 5 <sup>ème</sup> | 64                   | 69                                | 3            | 23   |
| 4 <sup>ème</sup> | 75                   | 81                                | 3            | 27   |
| 3 <sup>ème</sup> | 78                   | 79                                | 3            | 26,3 |
| 2 <sup>nde</sup> | 54                   | 66                                | 3            | 22   |
| 1 <sup>ère</sup> | 80                   | 84                                | 3            | 28   |
| Ter              | 81                   | 86                                | 3            | 28,6 |
| Total            | 497                  | 531                               | 21           | 25,2 |

Réflexion sur le plagiat et proposition d'un rajout au règlement intérieur pour sensibiliser les élèves et recherche de solutions technique et informatique pour lutter contre le plagiat des devoirs.

La certification PIX est un examen qui a pour but de valider le niveau des compétences numérique candidat. Tous les élèves de Terminale et de Troisième ont passé leur certification PIX en Avril et Mai dernier et ils tous ont validé leurs compétences.

Qualinclus et PPRE secondaire : Suite à la dernière réunion Qualinclus, il existe maintenant la possibilité de mettre en place de PPRE pour les élèves qui nécessitent une prise en charge particulière par un enseignant : une enseignante a rédigé le premier document en ce sens pour une aide apportée, entre autres, à un élève. Les objectifs d'apprentissage ont été définis précisément et un bilan a été fait avec la famille. La démarche sera reconduite l'an prochain avec la rencontre de la famille en amont pour expliciter l'aide apportée.

Projet d'établissement 2018-2022 : bilan à envisager et travail à engager sur le nouveau projet d'établissement 2022-2026.

Remise des diplômes : brevet le 29 juin et baccalauréat le 30 juin.

### **3.Préparation de rentrée 2022 :**

Structure école primaire Amsterdam : 193 élèves avec une structure de 8 classes et fermeture d'une classe.

Question AIPL : Fermeture d'une classe : Nous avons appris la fermeture d'une classe à Amsterdam et le non renouvellement de contrats enseignants avec regret alors que la population francophone à Amsterdam ne cesse de progresser et que l'IFS a un positionnement différent que le lycée. Notre question est donc de connaître les orientations et la croissance que l'AEFE compte donner au lycée dans les trois prochaines années notamment sur le site d'Amsterdam :



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

L'objectif est de structurer l'école Van Gogh à 8 classes et de bien fonctionner dans les espaces existants tout en les optimisant par des aménagements. Les demandes de scolarisation dans l'enseignement français à Amsterdam sont plus importantes avec les deux écoles EGD et IFS et les deux écoles permettent de répondre davantage au nombre croissant de familles qui souhaitent une scolarisation dans un enseignement en français. Il conviendra de veiller au bon fonctionnement de notre école dans ce nouveau contexte qui s'inscrit dans le plan de développement de l'enseignement à l'étranger.

Question : Y aura-t-il une fermeture de classe dans les trois ans à venir ?

Le but est de satisfaire aux demandes croissantes de scolarisation à l'école primaire à Amsterdam avec un travail commun mené entre l'EGD et l'IFS. Il y a actuellement 8 classes correspondant à une classe par niveau. Il n'y a pas de raison d'envisager une autre fermeture.

L'enseignant concerné par cette suppression de classe a obtenu un nouveau poste.

Structure école primaire La Haye : 398 élèves avec une structure de 19 classes. Une baisse des effectifs.

Structure secondaire : 531 élèves avec une structure de 21 classes. Une légère hausse des effectifs.

Effectif global prévisionnel début juin global lycée : 1122.

Evolution des effectifs du lycée :

| Rentrée 2017 | Rentrée 2018 | Rentrée 2019 | Rentrée 2020 | Rentrée 2021 | Prévisions rentrée 2022 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|
| 1192         | 1180         | 1226         | 1204         | 1116         | 1122                    |

**EBEP secondaire (Questions des représentants des enseignants du second degré) : Pourrait-on avoir une information sur les dispositifs mis en place pour l'accueil et la prise en charge des élèves à besoin particulier ? A quel moment ces dispositifs seront-ils proposés ?**

Les élèves sont pris en charge dans le cadre de PAP, PAI et PPS. A cela s'ajoute maintenant la possibilité de rédiger un PPRE pour les élèves ayant besoin d'une aide spécifique nécessitant d'être externalisée de la classe. Dans ce cas, des objectifs sont définis pour une période donnée et contractualisés avec la famille (rendez-vous, signature du document). Il faut trouver dans l'établissement la personne ressource en capacité d'aider cet élève ou ce groupe d'élèves. Nous étudions aussi la possibilité de mettre à nouveau en place l'aide aux devoirs (autre type d'aide).

Ces aides sont pérennisées ou mises en place dès le début de l'année ou en cours d'année suivant les élèves et leurs besoins. Le but de cette redéfinition des différentes aides apportées est d'éviter l'inadéquation entre le type d'aide proposé et la problématique des élèves.



#### **4.Actualisation du règlement intérieur :**

Il est proposé de rajouter un article sur le plagiat dans le cadre du contrôle continu afin de sensibiliser les élèves et les familles sur cette fraude.

A la suite de l'article 14, Chapitre 1 – Dispositions concernant le secondaire, serait inséré le texte transmis avec la convocation au conseil d'établissement, à savoir :

Le plagiat et le copiage sont des cas particuliers de fraude aux examens puisqu'ils concernent aussi bien les épreuves d'examens que le contrôle continu. Dans tous les cas, ils sont considérés comme des fraudes et sanctionnés au même titre :

- le plagiat est défini par le code de la propriété intellectuelle comme une forme de contrefaçon. Il consiste à intégrer dans son œuvre l'intégralité ou une partie d'une autre œuvre dont on n'est pas l'auteur sans l'identifier comme tel (utilisation des guillemets et référence précise de la source) ;
- le copiage se définit comme le fait de copier l'intégralité ou une partie du travail d'un autre candidat. Cela inclut l'achat ou la copie d'un dossier trouvé sur n'importe quel support.

Les procédures applicables et les sanctions encourues

Lorsqu'une fraude est constatée, une procédure disciplinaire est enclenchée et peut aboutir à des sanctions

Egalement joint à la convocation du conseil d'établissement ont été transmises l'actualisation envisagée du règlement financier et le règlement de la caisse de solidarité qui sont soumis à adoption par le conseil d'établissement.

**Caisse de solidarité (Question des représentants de l'APE) : En écho à d'éventuelles hausses de frais de scolarité il nous paraît important de pouvoir étoffer le dispositif de récolte de fonds de la caisse de solidarité par un appel au don bénévole annuel des familles, entreprises ou associations de parents ou d'anciens élèves. Pouvez-vous étudier cette possibilité afin de permettre à la caisse de solidarité de financer dans un cadre précis des frais de scolarité pour les familles qui notamment ne peuvent pas prétendre aux bourses ?**

Le règlement de la caisse de solidarité est appelé à vivre, à évoluer, à s'étoffer, se préciser... Il s'agit déjà pour l'heure de valider un règlement pour combler une absence.

Nous remercions les parents pour leur suggestion. Nous avons noté que d'autres établissements effectuaient des appels aux dons et allons creuser cette piste pour alimenter la caisse de solidarité. A 1ère vue, il s'agit cependant d'un sujet au long cours car le processus nous semble présenter des obstacles importants, tant réglementaires que matériels. En effet chaque don doit faire l'objet d'une attestation signée, d'une acceptation par l'ordonnateur en dessous de 3 000€, par le directeur de l'AEFE au-delà et par le CA de l'Agence à partir de 30 000€.

Nous rappelons par ailleurs que la Fondation a vocation à collecter les dons en vue d'aider le Lycée Français et qu'elle peut décider de doter la caisse de solidarité.

**Question relative à l'utilisation de la caisse de solidarité et à son utilisation.**

Il faut avoir un point de vigilance quant à l'utilisation de la caisse de solidarité pour laquelle il ne faut pas qu'il y ait de dérives. Elle est pour l'instant utilisée pour participer à la prise en charge du financement de voyages, de frais médicaux, de frais liés à l'inscription en SIA...

En cas d'évolution des financements possibles, il faudrait remanier le règlement.

Adoption du règlement intérieur et de ses annexes modifiés :

**Pour à l'unanimité**



## **5. Liste des conventions 2022-2023 :** cf annexe

La liste des conventions est présentée et jointe en annexe. Il n'y a pas de changement par rapport à l'année scolaire précédente et à la liste présentée au CE du 24/06/2021 excepté l'ajout d'une convention concernant la mise à disposition du réfectoire et du foyer pour l'organisation de la kermesse francophone le 26 novembre prochain.

### **Remarque : en tant qu'école laïque pourquoi enseigner le catéchisme ?**

Il est possible de mettre en place une aumônerie dans les écoles publiques.

Vote global pour les 19 conventions :  
Pour à l'unanimité.

## **6. Actualisation de la convention de travail :**

La direction remercie l'OR pour le travail effectué et les échanges constructifs de l'année en cours qui ont permis d'acter un certain nombre de points.

Les évolutions se décomposent comme suit :

- la mise à jour de l'indemnité kilométrique et de la PACB conformément aux annonces du CE du 24/06/2021
- un ajout pour préciser que les changements de résidence ne peuvent être pris en compte qu'à compter du mois suivant leur transmission pour l'indemnité kilométrique
- le changement des désignations des indemnités pour plus de lisibilité des fiches de paye sachant que nous avons eu recours à des abréviations pour respecter la limite des 30 caractères du logiciel
- l'ajout d'une prime informatique annuelle servie aux enseignants
- l'ajout d'une indemnité rémunérant les hauts niveaux de qualification et de responsabilité informatiques ou comptables

Nous présentons à la suite tous les points qui avec l'accord de l'OR ont été modifiés depuis la version validée en CE du 24/06/2021 y compris les évolutions de l'indemnité kilométrique à partir du 01/10/21 et de la Prime d'Accompagnement des Candidats au Bac à partir du 01/01/22 qui avait déjà été annoncées lors de ce CE et sont désormais effectives :

La formulation

- **La prime de transport** est versée du mois d'octobre au mois de juin, à l'exception des catégories de personnel Agent administratif et Agent d'entretien ou d'accueil pour lesquelles la prime de transport est versée tous les mois sans interruption.  
Le versement de la prime de transport est interrompu pendant le congé de maternité.

est remplacée par

- **L'indemnité de transport** (« Reiskosten onbel/Indem km » ou « Net Per Verg 1 / Indem km » / Indemnité kilométrique ») est versée en compensation des trajets journaliers domicile-travail supérieurs à 5kms effectivement réalisés et dans la limite de 30 kms par trajet.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Ceci concerne toutes les catégories de personnel. Son versement est effectué mensuellement. Elle est calculée à partir des variables suivantes :

- nombre de jours effectivement travaillés
- nombre de kms effectivement réalisés entre le domicile et le lieu de travail
- base de l'indemnité kilométrique accordée par l'établissement. Lors d'un changement de résidence en cours de mois, le nouveau trajet entraînant un changement de l'indemnité kilométrique ne sera pris en compte qu'à partir du premier jour du mois suivant le déménagement. A cet effet, l'employé est tenu d'informer à temps l'employeur de sa nouvelle adresse.

#### La formulation

- **La Prime d'Accompagnement des Candidats au Baccalauréat** (« Bruto vaste vergoeding 10 ») est attribuée aux professeurs qui donnent au moins 6 heures d'enseignement littéraire ou scientifique dans les classes de première ou terminale. Les heures données dans les sections parallèles ne compte qu'une fois. Sont considérées comme sections parallèles celles où les disciplines envisagées comportent même programme et même horaire et sont sanctionnées par des examens dont les épreuves ont le même coefficient. La PACB correspond à 3 PRP versées d'octobre à juin.

est remplacée par

- **La Prime d'Accompagnement des Candidats au Baccalauréat** (« Br vast verg13/Pr Accomp Bac ») est attribuée aux professeurs qui donnent au moins 2 heures d'enseignement dans les classes de première ou terminale. Les heures données dans les sections parallèles ne comptent qu'une fois. Sont considérées comme sections parallèles celles où les disciplines envisagées comportent même programme et même horaire et sont sanctionnées par la candidature au baccalauréat. Le nombre d'heures de cours hebdomadaires détermine le montant de la PACB attribuée :
  - De 2 à moins de 4 heures d'enseignement sur les niveaux Premières et Terminales : 1PRP
  - De 4 à moins de 6 heures d'enseignement sur les niveaux Premières et Terminales : 2PRP
  - A partir de 6h d'enseignement sur les niveaux Premières et Terminales : 3PRPLe versement de cette prime annuelle est mensualisé d'octobre à juin.

Afin d'accroître la lisibilité des fiches de paye, les dénominations des autres indemnités ont également été révisées comme suit :

- **La prime de vacances** (« Vakantietoeslag/Prime vacances »),
- **L'Heure de surveillance** (« Br per verg1/H surveillance »)
- **L'indemnité de professeur principal** (« Br vast verg/Indem Prof prin »)
- **L'indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves** (« Br vast verg1/ISOE »)
- **L'indemnité d'activité péri-éducative** (« Br per verg10/Indem péri-édu »)
- **La Prime de Responsabilité Particulière** est attribuée aux enseignants du 2° degré (« Br vast verg10, 14 ou 15/PRP coord disc, LaboMathZON ou Maths jeans »)
- **L'indemnité d'accompagnement des élèves dans le 1er degré** (« Br vast verg12/ISAE »)



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Les deux primes suivantes ont été rajoutées à la convention de travail :

- **La prime d'équipement informatique** (« Br vast verg17 / Pr informatique ») est attribuée aux psychologues et aux enseignants, à l'exception des professeurs de la discipline de documentation. Pour être éligible à cette prime, ils doivent bénéficier d'un CDI, d'un CDD d'une durée d'au moins un an ou de contrats successifs d'une durée cumulée d'au moins un an sous réserve que l'interruption entre deux contrats n'excède pas quatre mois. Les personnels qui exercent à temps partiel perçoivent la prime à taux plein. Cette prime est versée annuellement aux personnels en fonction au 1er janvier.
- **La prime de technicité et de qualification informatique ou comptable** (« Br vast verg16/Pr technicité ») est attribuée aux personnels administratifs exerçant des fonctions exigeant un niveau de qualification et de technicité informatique ou comptable. Elle est versée mensuellement.

**Vote de principe : pour à l'unanimité.**

### **7. Budget rectificatif n°1 :**

Un document de présentation du BR1 a été transmis avec la convocation.

Comme le rappelle l'instruction ad hoc du 31/03/2022, le budget rectificatif n°1

- revêt un caractère exceptionnel du fait de sa préparation après seulement 4 mois de fonctionnement,
- est toutefois nécessaire dès lors que l'équilibre financier de l'établissement a été modifié par la survenance d'événements substantiels non prévus au budget initial.

En conséquence ce projet de budget traduit principalement la réforme de l'Office Européen des Brevets relative à leur nouvelle politique vis-à-vis des droits de scolarité. Il y a également un don de la Fondation du Lycée Français à hauteur de 23 775€ pour un soutien à diverses actions pédagogiques (à savoir le Cirque, Eco-école, une représentation théâtrale et la semaine de la presse). Nous profitons donc de cette occasion pour les remercier pour leur participation. Les 161 275€ de recettes supplémentaires sont compensées par des crédits de paiement à la même hauteur réparties entre masse salariale des personnels de droit local (100k€) et fonctionnement (61k€).

Les autorisations de dépenses correspondent principalement à des corrections techniques. Exemple : indemnités de licenciement imprévues, incidences du redécoupage des HS/HC sur la prime de vacances de 8%, ajustement de la prévision liée au contrat de retraite et assurance maladie par rapport à la constatation, arrhes des voyages 2023 réclamant un engagement budgétaire intégrale en 2022 et un impact comptable des avances.

Il y a donc au final un solde budgétaire nul et un impact sur la trésorerie de 99€ correspondant à la correction des doubles flux anticipés par l'Agence.

**Vote pour avis : pour à l'unanimité**



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

**Budget rectificatif (Questions des représentants des enseignants du second degré) : Après un gel des frais de scolarité pour la rentrée 2022, est-il envisagé une augmentation en 2023 ?**

La réponse est oui. Je vous renvoie au PV du CA de novembre dernier. Les frais de scolarité pour la rentrée 2022 ont été anticipés comme une des hypothèses majeures de la construction budgétaire initiale et cette proposition a été validée par l'Agence. Les frais de scolarité applicables à la rentrée 2023 seront, selon le même schéma, proposés au moment du budget 2023 lors du CE de novembre 2022 et arrêtés après approbation de l'Agence.

**Frais de scolarité (Question des représentants de l'APE) : Vous nous avez alerté sur la hausse possible des frais de scolarité pour l'année 2023/24, nous vous avons répondu que la situation économique des familles est difficile. L'APE sera exigeant sur les hausses proposées et leurs justifications. Pouvez-vous veiller lors de la conception du prochain budget à optimiser au maximum les dépenses pour réduire une éventuelle augmentation des frais de scolarité au minimum possible ?**

Nous appliquons les règles de la commande publique qui nous imposent de veiller à une bonne utilisation des deniers publics. Assurément nous ne nous contentons pas des obligations réglementaires et visons la meilleure gestion possible en toute transparence. Nous avons expliqué au budget initial 2022 que nous tenions compte des difficultés des familles et de la nécessité de stabiliser nos effectifs. Le PV du CE de novembre 2021 indiquait précisément : « Il faut cependant s'attendre, dès la fin des incertitudes liées à la crise sanitaire, à ce que les tarifs de scolarité, comme les dépenses de personnel et de fonctionnement qu'ils financent, continuent de suivre une inflation indépendante du projet immobilier ». Après 2 années à 0% d'augmentation des frais de scolarité sur le primaire et le lycée de La Haye et une année sans la moindre augmentation les hausses de tarifs ailleurs, il y aura donc une augmentation des tarifs qui permettront à l'établissement de faire face à cette forte inflation.

## **8. Questions diverses :**

**Poste de résident (Questions des représentants des enseignants du second degré) : Les postes de résidents sont en partie pris en charge financièrement par l'AEFE. La transformation en poste en contrat local se traduit donc par un coût supplémentaire pour l'établissement. Un poste de résident en SVT se libère à la rentrée prochaine et au vu des délais, un recrutement de résident n'est pas possible. Pourrait-on être assurés que ce poste de résident sera gelé et déclaré vacant pour la rentrée 2023-2024 ?**

Le poste de résident SVT a été déclaré tardivement, le 9 juin et l'agence en a été immédiatement informée. En attente de la réponse de l'agence quant au gel du poste pour l'année 2022-2023.

**Cigarette (Question des représentants de l'APE) : Des jeunes de l'établissement ainsi que des parents sont surpris de voir que des jeunes du lycée sont autorisés à fumer dans la cour intérieure de l'établissement. Cette « tolérance » va à l'encontre des réglementations néerlandaises et françaises sur l'usage du tabac dans des lieux publics et/ou scolaires et des préventions menées par les différents états. Par ailleurs, n'oublions pas, que notre établissement accueille dans les mêmes locaux des collégiens et des lycéens. Cet usage du tabac va à l'encontre de toutes les campagnes de préventions et de toutes les décisions législatives qui tentent de protéger les jeunes**



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

de l'attrait du tabac et de ses conséquences toxiques. Nous sommes très étonnés du maintien de cette tolérance qui a été installée, comme vous nous l'avez expliqué, il y a quelques années pour des raisons particulières de sécurité, mais qui n'ont plus lieu d'être maintenues. Pouvez-vous par conséquent, aux vues de tous ces éléments, interdire la cigarette dans l'enceinte de l'établissement ?

Au regard de la réglementation et de l'évolution de la situation, cette tolérance n'a plus lieu d'être. A la rentrée scolaire prochaine, il sera interdit de fumer dans l'enceinte du lycée.

**Bien-être** (Question des représentants de l'APE) : En matière de climat scolaire, de bien-être des élèves et de prévention du harcèlement l'AEFE va mettre en place pour la rentrée 2022-2023 une politique qui sera construite autour de 3 axes : le diagnostic, la sensibilisation et la formation, et la mobilisation des acteurs.

Pourrions-nous selon ce cadre, mettre en place certains des outils recommandés par l'AEFE comme la mise en place d'ambassadeurs « Non au harcèlement » et d'ateliers auxquels les parents seraient associés ?

Une sensibilisation a été effectuée cette année par l'infirmière et la psychologue, les professeurs de SVT y ont été associés et les PP, puis par la gendarmerie d'Arras également en utilisant les outils éducation nationale et les supports de la gendarmerie. Nous pourrions faire un bilan et discuter en CHS l'an prochain la pertinence d'utiliser d'autres supports ou non et d'impliquer d'autres intervenants.

Remerciement aux membres élus pour leur disponibilité et leur engagement dans les instances du lycée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

**La Présidente du Conseil d'établissement**

**Ouardda ROUBI-GONNOT**

**Les secrétaires de séance**

**Carole LUX**

**Clément CORDESSE**